

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter et Marie-France Spielmann: «Sur les pavés de la Vieille-Ville (zone piétonne)».

Rapport de M. Christo Ivanov.

La motion M-789 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 10 novembre 2008. La commission l'a traitée lors des séances des 27 janvier 2009, 19 mai 2009, 8 septembre 2009, 29 septembre 2009 et 26 janvier 2010.

Rappel de la motion

Considérant:

- la valeur patrimoniale de la Vieille-Ville;
- le nombre de touristes, d'habitant-e-s qui aiment y déambuler;
- les contraintes de cette flânerie dues aux nombreux véhicules parkés sur et hors des cases, ou en transit;
- l'absence totale d'une réelle zone piétonne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se concerter avec l'Etat de Genève, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et les associations de commerçants afin:

- d'élaborer un projet de zone piétonne pour l'ensemble de la Vieille-Ville;
- d'interdire tout stationnement de véhicules dans ces rues;
- de permettre, à l'aide de bornes rétractiles, une circulation limitée aux habitant-e-s, ainsi qu'aux commerçant-e-s pour décharger leurs marchandises à des heures précises;
- d'encourager l'utilisation du minibus, ainsi que de tout autre moyen («funitreille») pour se rendre dans la Vieille-Ville.

Séance du 27 janvier 2009

Audition de M^{me} Diana Duarte Rizzolio, représentante des motionnaires

M^{me} Duarte Rizzolio remarque que cet objet fait suite à la motion M-676 «Pour un «funitreille»» au cours de laquelle nombre de personnes ont été audi-

tionnées. Elle rappelle qu'il y a eu de nombreuses pétitions sur la Vieille-Ville depuis plusieurs années et que les études qui ont été menées aboutissent à des conclusions différentes à l'égard de la circulation et des impacts sur les commerces. Tous les documents qui ont été rédigés sont préalables au Plan directeur communal. Elle mentionne qu'il n'y a pas beaucoup de contrôle sur le trafic en Vieille-Ville et qu'il semblerait que les habitants gèrent eux-mêmes une partie des panneaux de circulation. Elle signale que le Plan directeur évoque une extension de la zone piétonne de la Vieille-Ville et qu'il serait judicieux d'entendre les services de la Ville à ce propos.

Questions des commissaires

Une commissaire pense que la piétonisation de la Vieille-Ville est la quadrature du cercle. Elle ajoute qu'il y a trop d'activité et trop d'intérêts pour pouvoir aboutir à une solution. Elle rappelle que son groupe est en faveur des bornes rétractables téléphoniques et se demande quelle est l'appréciation des services sur la question.

La motionnaire remarque qu'il y déjà un certain nombre de bornes et que l'usage qui en est fait est discutable.

Une commissaire demande si l'aspect des incivilités qui remplacent les véhicules a été étudié.

La motionnaire lui répond qu'il s'agit d'un phénomène distinct de la question de la circulation.

Votes

La présidente passe alors au vote la proposition d'étudier simultanément les deux motions, qui est acceptée à l'unanimité (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

La présidente demande ensuite si quelqu'un a une proposition d'audition.

Une commissaire propose d'entendre un représentant du patrimoine.

Une autre commissaire suggère l'audition de l'association des habitants AHCVV.

Une troisième remarque qu'il y a également le cercle des habitants de la Vieille-Ville.

La motionnaire signale qu'il faudrait encore entendre les services de la Ville.

La présidente passe au vote les différentes auditions proposées.

L'audition des services du patrimoine est acceptée à l'unanimité.

L'audition des services de la Ville est acceptée à l'unanimité.

L'audition de l'Association des habitants nommée AHCVV est acceptée à l'unanimité.

Séance du 19 mai 2009

Audition de M. Pierre Tissot, M. Patrick Lacourt, président de l'Union genevoise des piétons, et de M. Marco Ziegler

M. Lacourt prend la parole et mentionne que l'une des problématiques du sujet est de créer du confort pour les piétons par le biais de continuité des trajets, de la sécurisation de ces derniers et de lisibilité, et qu'il faut consacrer des budgets à ces aspects. Il signale qu'il existe plusieurs types d'espaces publics, comme l'espace dévolu aux commerces et aux chalands, ou les espaces de déplacement et que tout cela doit être aménagé de manières différentes. La question des livraisons demeure un aspect litigieux par rapport aux piétons et doit être développée. Il y a, par ailleurs, un problème de signalisation qu'il convient de régler. L'idée d'empêcher la traversée de la ville aux voitures est un point important qui devrait être intégré. Cette idée nécessite une réflexion importante.

M. Ziegler prend la parole et rappelle que le Plan piéton est issu d'une motion datant du début des années 1990 et que la Ville a fait, depuis lors, œuvre pionnière en la matière. Le Conseil d'Etat a avalisé et, par conséquent, contractualisé ces acquis. La Ville doit travailler en étroite collaboration avec le Canton sur ces questions pour aller plus vite. Le Plan piéton a fait l'objet d'une concertation avec les associations et tous les besoins ont été identifiés et les coûts définis. Le système de crédit cadre a été adopté pour mener à bien les projets concernant les piétons. Il serait judicieux de conserver ce système. Il serait néanmoins opportun de faire un bilan des acquis, ce qui permettrait de définir les critères de réussite. Il relève que certains espaces fonctionnent, mais que d'autres se sont révélés être des échecs. Il termine en mentionnant partager les objectifs de la motion et qu'il convient maintenant d'optimiser le temps et de passer à la réalisation.

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que l'Union genevoise des piétons (UGP) se bat sur la continuité des parcours et déplore, en l'occurrence, que le Plan directeur ne prévoit des espaces que dans l'hyper centre et il se demande alors quelle est la position de l'UGP par rapport au Plan directeur communal.

M. Lacourt répond que la place de la Navigation, espace privilégié, est un espace public et non un espace piétonnier comme l'entend l'UGP, et qu'il n'est pas possible de créer partout des espaces piétons.

M. Ziegler rappelle que le Plan piéton définissait des centralités de quartier où il était envisageable de créer des espaces piétons et qu'il est évident qu'attribuer une rue aux piétons uniquement est un acte qui intéresse l'UGP.

Un commissaire remarque que la fermeture de la ville signifierait qu'il serait nécessaire de contourner cette dernière pour se rendre de la Servette aux Eaux-Vives.

M. Lacourt répond que ce n'est pas l'objet du débat. L'idée est de privilégier le centre-ville pour les piétons et qu'il est nécessaire de trouver des solutions.

Le même commissaire évoque ensuite le «funitreille» et demande si ce projet pourrait répondre à une demande.

M. Lacourt répond que ce n'est pas unimaginable et qu'il convient de prendre en compte les personnes qui ont des difficultés de mobilité.

Un autre commissaire remarque que le Conseil administratif n'a pas d'autres priorités que de favoriser les piétons et se demande comment se situe l'UGP par rapport aux zones à priorité piétonne. Le Plan directeur établit une zone de ce type de la gare aux Rues-Basses.

M. Lacourt répond qu'il est évident que la Vieille-Ville ne doit pas être traversée par des voitures. Cela étant, il faut également garantir les accès à ce genre de quartier.

Le précédent commissaire remarque que la zone à priorité piétonne induit une confrontation entre les piétons et les voitures et qu'il s'agit d'un inconfort général tant pour les uns que pour les autres. Utiliser des piétons pour empêcher le trafic est un principe qui le dérange.

M. Ziegler répond que le régime dont il est question est la vision cantonale depuis vingt ans. Ce régime ne signifie rien en termes juridiques. Cela signifie simplement qu'il existe une prépondérance piétonne dans certains secteurs. Cette vision correspond aux attentes de l'UGP. Le problème demeure la manière dont définir cette priorité piétonne. L'idée serait d'avoir une cohérence dans le périmètre, ce qui a été fait avec la montée en puissance des transports collectifs. C'est en l'occurrence une question d'éducation à la cohabitation. Il rappelle qu'il est nécessaire de contrôler et limiter les livraisons. Il termine en disant qu'il est vrai qu'il existe des points de friction, mais que la situation générale demeure satisfaisante.

M. Lacourt rappelle encore que garantir l'accessibilité permet d'éviter le conflit.

La motionnaire demande ce qu'il faut penser des zones de rencontres où il n'y a pas de trottoirs.

M. Lacourt évoque à cet égard le périmètre de la gare en déclarant que la situation n'est guère satisfaisante. Il pense qu'il s'agit d'un problème d'aménagement puisque ces zones de ce type fonctionnent très bien à Saint-Gall et à Zurich. Il mentionne qu'il est obligatoire de faire fonctionner ces zones de rencontres. Il se déclare par ailleurs étonné que la gare n'ait pas prévu un accueil plus important pour les vélos.

M. Ziegler évoque encore la rue de la Rôtisserie et remarque que l'aménagement n'y est pas abouti. Il rappelle que c'est l'aménagement qui permet de modifier le comportement des automobilistes.

Séance du 8 septembre 2009

Audition de M. Roman Juon, Association des habitants et commerçants de la Vieille-Ville

M. Juon prend la parole et remarque que cette motion vise à donner un coup de pouce pour terminer un certain nombre de choses en Vieille-Ville, comme les bornes. Il rappelle que le projet de zone piétonne en Vieille-Ville est ancien et que, si les relations avec le Conseil administratif sont bonnes, il existe toujours un certain nombre de blocages. Les commerçants ne sont pas chauds pour les bornes rétractables et la gendarmerie intervient de temps à autre pour les véhicules.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si les conditions ont changé dans le quartier, ce qui permettrait de reprendre ce projet.

M. Juon répond qu'il y a eu une amélioration mais que ce n'est pas encore parfait. Il mentionne qu'il ne devrait plus y avoir de véhicules circulant en Vieille-Ville après 20 h, à l'exception des voitures munies du macaron. Des bornes sont prévues mais le Conseil administratif n'ose pas les mettre en place. A une époque, l'obstacle était de nature financière, mais de très nets progrès ont été réalisés dans le domaine. Il faudrait en outre les entretenir. Un projet définitif serait le bienvenu. Il rappelle l'existence du statut d'exception autour de la cathédrale et déclare qu'il serait bon d'unifier tout le périmètre. Il rappelle que le Tribunal fédéral avait interdit au Conseil d'Etat de se parquer sur cette place.

Un commissaire remarque que le Conseil administratif a récupéré ces places juste après.

Une commissaire demande ce qu'il en est des minibus.

M. Juon répond que, selon le *20 minutes*, le Conseil administratif voulait se retirer du fonctionnement de ce minibus. M. Pagani a répondu que c'était une idée

en cours d'étude mais que le minibus serait maintenu. Il précise que les réactions dans le quartier ont été fortes.

Une commissaire évoque ensuite les bornes rétractables et les chaînes, notamment la chaîne de la Grand-Rue, en rappelant qu'il faut ouvrir le matin pour les livraisons. Elle remarque qu'il arrive qu'elles ne soient pas remises en place.

M. Juon répond qu'il est évident que ces chaînes ne sont pas gérées. Il pense que c'est au Service des agents de ville de faire le nécessaire. Cela étant, il ne croit pas que ces chaînes soient une solution.

La même commissaire mentionne qu'il y a eu, dans les années 1980, un grand débat sur le fait de concentrer des efforts sur la Vieille-Ville par rapport à d'autres quartiers autrement plus sinistrés. Elle se demande alors quels seraient les liens avec les quartiers voisins.

M. Juon répond qu'il n'y a pas de lien. Il ajoute que son association n'a pas de dimension politique et rappelle que l'association a tout de même réussi à faire évoluer les choses.

Cette même commissaire demande alors quelle serait l'accroche avec d'autres quartiers.

M. Juon répond que l'association a très peu de relations avec les autres quartiers.

Un ultime commissaire se demande si le «funitreille» ne pourrait pas améliorer la situation.

M. Juon rappelle que ce projet a été enseveli. Il pense que c'est toutefois une question de temps et il espère que ce projet soit repris. Il répète que le «funitreille» serait surtout intéressant pour les personnes à mobilité réduite. Il demande ensuite si son association sera entendue par la commission lors de sa prochaine séance car elle aimerait simplement pouvoir appartenir au processus du concours d'architecture.

La présidente en prend note.

Séance du 29 septembre 2009

Audition de M. Patrick Gutknecht, président de l'Association de la Vieille-Ville, et de M. Michel Gutknecht

M. Michel Gutknecht prend la parole et déclare que son association est favorable à une réduction et à une suppression de la circulation dans la Vieille-Ville. Il précise que la possibilité d'accéder en voiture doit demeurer à certains moments.

M. Patrick Gutknecht rappelle qu'une motion avait été déposée, il y a vingt ans, mais que la loi n'est toujours appliquée. Il signale que cette motion est imprécise. Par ailleurs, il ne faudrait pas que la Vieille-Ville soit un coupe-gorge la nuit car, si les commerçants ne laissent pas leur vitrine allumée, les rues seraient très obscures.

Questions des commissaires

Une commissaire mentionne qu'ils représentent la seconde association de la Vieille-Ville.

M. Patrick Gutknecht acquiesce en mentionnant que l'autre association ne s'intéresse qu'aux habitants.

M. Michel Gutknecht explique qu'il y a eu un clash il y a 25 ans entre différents membres de l'unique association qui existait, ce qui a entraîné la création de la seconde.

La même commissaire demande combien de membres composent l'association.

M. Michel Gutknecht lui répond qu'il y a 120 personnes.

Cette même commissaire demande si des bornes rétractables constitueraient une option.

M. Patrick Gutknecht acquiesce, pour autant que tout le monde n'ait pas de badges d'accès.

M. Michel Gutknecht ajoute qu'il serait nécessaire de faire respecter le 20 km/h, même pour les cyclistes.

Une commissaire se demande s'il serait utile de se préoccuper d'autres aspects.

M. Michel Gutknecht mentionne qu'il existe des problèmes d'insécurité au Bourg-de-Four, mais que beaucoup ne portent pas plainte.

M. Patrick Gutknecht ajoute que son fils a été agressé en plein jour.

Un commissaire remarque alors qu'aucune vieille ville n'a été conçue pour les voitures. Les boutiques de luxe se succèdent et, à l'exception de quelques bistrot, la Vieille-Ville est morte. L'insécurité règne essentiellement le soir.

M. Michel Gutknecht répond qu'il faudrait enlever l'administration et refaire des logements et boulangeries.

La présidente remercie alors MM. Patrick et Michel Gutknecht puis elle lit la réponse du Service des monuments et sites.

Une commissaire remarque que ces bornes tombent dans des considérations patrimoniales et qu'il faudrait peut-être faire une démarche officielle afin d'avoir une réponse plus fournie de la part du service.

Une autre commissaire mentionne qu'un système de bornes téléphoniques, à l'instar de ce qui existe à Bordeaux, serait envisageable, mais ce système avait été jugé trop onéreux à l'époque. Il faudrait revenir sur cette question.

La précédente commissaire remarque que c'est la première fois qu'une association de commerçants serait favorable à une zone piétonne.

Une même commissaire propose alors que la présidente pose la question aux services de la Ville.

La présidente en prend note.

Séance du 26 janvier 2010

Examen du rapport transmis par M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

La présidente rappelle qu'elle a envoyé un rapport sur le système de fermeture de zones piétonnes à Bordeaux et ouvre la discussion.

Questions des commissaires

Une commissaire, se référant à ce document, souhaite s'exprimer sur la conclusion que tire les services de visite qui dit qu'au XXI^e siècle on ne peut pas faire quelque chose parce que les différents services concernés n'appartiennent pas à la même administration, est une aberration. Elle juge cela inacceptable et dit que, dans le meilleur des cas, on nous prend pour des imbéciles et que, dans le pire des cas, cela veut dire que comme personne n'a jamais rien fait, continuons à ne jamais rien faire. Le système de Bordeaux fonctionne extraordinairement bien, mais à Genève il faudra un peu plus de temps pour réunir les acteurs autour de la table. Techniquement rien n'empêcherait de faire la même chose.

Vote

La présidente met au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif qui est accepté à l'unanimité des commissaires présents.